

SÉANCE DU 2 DÉCEMBRE 2024

Procès-verbal de la séance extraordinaire du conseil de la Municipalité Régionale de Comté de Rimouski-Neigette tenue le 2 décembre 2024 à 15 h 45, à ses bureaux du 23, rue de l'Évêché Ouest, à Rimouski, et à laquelle étaient présents :

BEUCHESNE, Mario	Maire	Saint-Fabien
CARON, Guy	Maire	Rimouski
GAGNON, Chantal	Maire	La Trinité-des-Monts
LEPAGE-LECLERC, Vanessa	Représentante	Saint-Anaclet-de-Lessard
PROULX, Langis	Maire	Esprit-Saint
SAVOIE, Robert	Maire	Saint-Valérien
SOUCY, Gervais	Maire	Saint-Narcisse-de-Rimouski
ST-PIERRE, Francis	Préfet	Saint-Anaclet-de-Lessard
THÉRIAULT, Julie	Mairesse	Saint-Marcellin
VIEL, Claude	Maire	Saint-Eugène-de-Ladrière

CONSTAT DU QUORUM ET OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le préfet constate le quorum et déclare la séance ouverte à 15 h 45.

24-366 LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Claude Viel et résolu à l'unanimité que l'ordre du jour soit adopté.

24-367 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / AVIS DE RÉSILIATION DE L'ENTENTE DE DÉLÉGATION CONCERNANT L'EXERCICE DE CERTAINS POUVOIRS APPARTENANT À LA MRC

CONSIDÉRANT l'annonce de la faillite de la Société de promotion économique de Rimouski en date du 28 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE les employés de la SOPER ont été mis à pied en date du 29 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE l'article 10 de l'*Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC* prévoit que la MRC peut résilier unilatéralement l'entente au cours de la première année de celle-ci par l'envoi d'un avis écrit à la SOPER et ce, sans autre délai;

Il est proposé par Robert Savoie et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette transmette un avis de résiliation écrit à la Société de promotion économique de Rimouski conformément à l'article 10 de l'*Entente de délégation concernant l'exercice de certains pouvoirs appartenant à la MRC*, avec effet immédiat en date du 2 décembre 2024.

24-368 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / COMITÉ D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 24-367;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC pour le Fonds local d'investissement, le Fonds local de solidarité et le Programme d'aide d'urgence aux PME;

CONSIDÉRANT QUE la MRC souhaite mettre sur pied un comité d'investissement pour l'analyse des dossiers et la proposition de recommandations;

Il est proposé par Langis Proulx et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette crée un comité d'investissement pour la gestion des sommes en développement économique et y nomme les représentants suivants :

- Francis St-Pierre, préfet de la MRC
- Ève-Marie Rioux
- Catherine Lord
- Benoit Vaillancourt
- Rodrigue Joncas
- Geoffrey Deschênes

24-369 DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE / CONTRAT / GESTION DES FONDS D'INVESTISSEMENT

CONSIDÉRANT la résolution 24-367;

CONSIDÉRANT les responsabilités de la MRC pour le Fonds local d'investissement, le Fonds local de solidarité et le Programme d'aide d'urgence aux PME;

Il est proposé par Vanessa Lepage-Leclerc et résolu à l'unanimité que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise le préfet et le directeur général à signer les ententes de services professionnels pour la gestion de l'ensemble des Fonds d'investissement avec Monsieur Daniel Gagnon et Monsieur Alexandre Dionne. Il est entendu qu'une affectation de surplus libre à l'ensemble d'un maximum de 51 476,25 \$ sera prévue pour la durée des ententes.

SÉCURITÉ INCENDIE ET SÉCURITÉ PUBLIQUE

24-370 RESSOURCES HUMAINES / INDEXATION DE SALAIRES

Il est proposé par Mario Beauchesne et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise une indexation de 4 % du salaire des pompiers volontaires, lieutenants et chefs aux opérations du service régional de sécurité incendie de la MRC en date du 1^{er} janvier 2025.

24-371 CORRECTION DE RÉOLUTION / LOCATION DE CASERNES

CONSIDÉRANT l'adoption de la résolution *24-362 Locations de caserne* par le conseil de la MRC lors de la séance du 27 novembre 2024;

CONSIDÉRANT QUE des erreurs se sont glissées dans le tableau de répartition;

Il est proposé par Chantal Gagnon et résolu à l'unanimité des membres habilités à voter à l'égard de cette fonction que le conseil de la MRC de Rimouski-Neigette autorise la correction de la résolution 24-362 et corrige le tableau de répartition des coûts de location de caserne pour

l'année 2025 de la façon suivante :

Municipalité	Coûts
Esprit-Saint	7 498 \$
La Trinité-des-Monts	(10 656) \$
Saint-Anaclet-de-Lessard	(6 169) \$
Saint-Eugène-de-Ladrière	8 571 \$
Saint-Fabien	(10 072) \$
Saint-Marcellin	8 450 \$
Saint-Narcisse	(5 588) \$
Saint-Valérien	1 899 \$
TNO	6 067 \$
TOTAL	99 792 \$

AUTRES

PÉRIODE DE QUESTIONS

Une période de questions a été tenue.

CLÔTURE DE LA SÉANCE

Le préfet déclare la séance levée à 15 h 51.

FRANCIS ST-PIERRE
Préfet

JEAN-MAXIME DUBÉ
Dir. gén. et greff.-trés.